



2026/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260219-D-2026-13-DE
Date de transmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Conseil Municipal du 19 février 2026 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2026/13

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 17
votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Laurent FOHRER, Eliane CHIDIACK

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER par Julia NOJAC
Christian TETARD par Jean DECROIX

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean DECROIX a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal,

Vu la transmission des documents financiers aux membres du Conseil, douze jours avant le présent Conseil conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT,

Vu la délibération n° D/2026-02 du 20 janvier 2026 présentant le Rapport d'Orientation budgétaire 2026,

Vu les propositions de Monsieur le Maire concernant l'établissement du Budget Primitif 2026 de la commune de La Frette-sur-Seine,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE au niveau du chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses et recettes.

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2026 de la commune de La Frette-sur-Seine, qui s'équilibre :

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260219-d-2026-13-DE
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

- en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 6 255 000 €
- en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de 3 770 885 €

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Jean DECROIX

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 26 février 2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 26 février 2026